DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE MAIRIE DE BARBAZAN

(00045 - 11361)

P D 7.3

F 13

DJ Ŀŝ

114 Lo.

10 Ð 1:1

13 13

El

13

P31

(fi Ø ž:

83

2

10 133

63 83

(3)

[2]

13 [8]

В 13

 \square 1

: 3 [83 k(a

14 13

1 01

Bi 13 [3]

ARRÊTÉ D'AVANCEMENT D'ECHELON A DUREE UNIQUE de Mme PENE MARIELLE

Le Maire: MAIRIE DE BARBAZAN,

Yu le code général de la fonction publique,

 \mathbf{Y} u le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Ädjoints administratifs territoriaux,

 $m ilde{V}u$ le Décret n $^{\circ}$ 2016-596 du 12 mai 2016 modifié fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Wu le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Yu l'arrêté nommant Mme PENE MARIELLE, au 5ème échelon de son grade, à compter du 01/01/2022 avec une ancienneté conservée de 3 mois 26 jours,

Considérant que Mme PENE MARIELLE remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement d'échelon.

ARRÊTE

ARTICLE 1:

A compter du 05/09/2022, Mme PENE MARIELLE née PENE, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, est promue au 6ème échelon de son

grade, IB 404.

Durée hebdomadaire de travail: Temps partiel

RTICLE 2:

Le présent arrêté sera transmis à la Présidente du Centre de Gestion, au comptable de la Collectivité et notifié à l'intéressée.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax . ¹⁸05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr

Fait à Barbazan Le 14 novembre 2023

Le Maire,

STRADERE Michèle

Notifié le: 16 novembre 2023

Signature de l'agent :

